



Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

DOCUMENT D'INFORMATION

Commune de TOULOUSE
Quartier 09

Extrait de la Pièce 3C1



toulouse
métropole

LEGENDE

- Limite de commune
- - - Zone d'application des dispositions liées aux transports publics guidés
- Zonage et étiquette des valeurs réglementaires**
- Limite de zone
- Volumétrie et implantation des constructions**
- ■ ■ Alignement et continuité obligatoire
- ■ ■ Alignement obligatoire
- ■ ■ Alignement possible
- Zone de recul minimale liée à l'article L.111-8 CU
- Zone de recul minimale par rapport aux infrastructures routières
- Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Règlement graphique de détail**
- Espace constructible
- Espace aménagé
- Espace libre
- Espace pleine terre
- Éléments patrimoniaux, végétaux et paysagers protégés**
- Élément Bâti Protégé (EBP) : Edifice, façade, élément de clôture
- Élément Bâti Protégé (EBP) : Ensemble urbain
- Prescriptions architecturales
- Bâtiment pouvant changer de destination
- ★ Espace Boisé Classé symbole (EBC)
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Espace Vert Protégé (EVP)
- Espace Inconstructible pour Continuités Ecologiques (EICE)
- Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général**
- Emplacement Réservé (ER) ou Emplacement Réservé Logement social / mixité sociale (ERL)
- Principe de Voie de Circulation à conserver, à modifier ou à créer (PVC)
- Servitude pour Equipements Publics (SEP)
- Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
- La division du territoire métropolitain en zones**
- Zones urbaines - UM - UA - UIC - UP**
- Zones Urbaines à vocation Mixte - UM - déterminées en fonction des caractéristiques d'implantation du bâti existant ou futur :**
- UM 1 Alignement et continuité obligatoires du bâti
- UM 2 Alignement obligatoire et continuité recherchée du bâti
- UM 3 Alignement obligatoire et continuité ou discontinuité du bâti
- UM 4 Alignement ou retrait et continuité ou discontinuité du bâti
- UM 5 Retrait et continuité obligatoires du bâti
- UM 6 Retrait obligatoire et continuité possible du bâti
- UM 7 Retrait obligatoire et continuité possible du bâti seulement en rez-de-chaussée
- UM 8 Retrait obligatoire et continuité possible du bâti seulement en rez-de-chaussée avec une bande de constructibilité
- UM 9 Retrait obligatoire et discontinuité du bâti
- UM 10 Retrait obligatoire et discontinuité du bâti, avec une bande de constructibilité
- Zones Urbaines à vocation d'Activité - UA - qui se distinguent par leur vocation :**
- UA 1 Généraliste dite « toutes activités »
- UA 2 A dominante industrielle et logistique
- UA 3 Productive à régulation territoriale
- UA 4 Enjeux locaux de proximité
- Zones Urbaines à vocation d'équipement d'intérêt collectif ou de service public - UIC - qui se distinguent par leur vocation :**
- UIC 1 Généraliste
- UIC 2 A vocation « Sport Loisirs - Culture »
- UIC 3 A vocation « Enseignement »
- UIC 4 A vocation « Santé et action sociale »
- UIC 5 A vocation « Technique » dédiée aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées
- Zones urbaines de projet - UP - qui se distinguent par leur niveau de règles :**
- UP 0 Seules les dispositions des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) s'appliquent
- UP 1 S'appliquent les dispositions communes du règlement écrit, y compris les règles graphiques des DGR et éventuellement les dispositions des OAP
- UP 2 S'appliquent les dispositions communes et spécifiques du règlement écrit, y compris les règles graphiques des DGR et éventuellement les dispositions des OAP
- Zones à Urbaniser - AU - ouvertes à l'urbanisation (AUM1 à 10, AUC, AUP, ...) ou fermées (AUI, AUMF, AUAU ...) et destinées à être ouvertes par une future procédure d'évolution du PLUi-H**
- Zones Naturelles - N - qui se distinguent par leur protection ou vocation :**
- NS Naturelle Stricte
- NL Naturelle Loisirs
- NC Naturelle Carrières
- Zones Agricoles - A - à vocation :**
- A Agricole
- A1 Agricole interdisant toute construction pour des motifs d'ordre paysager

